



Nos réf. : Direction / CF/FJ/2026/07/20

Objet : : Avis dans le cadre de la phase de consultation pour le classement des zones vulnérables

Dossier suivi par Bénédicte BRACQ

Siège Social

25 bd Léon Blum
CS 40080
58028 NEVERS Cedex

Bureau de Corbigny

Route de Saint-Saulge
58800 CORBIGNY

Bureau de Moulins-Engilbert

10 rue des Promenades
58290 MOULINS-ENGILBERT

03 86 93 40 00

accueil@nievre.chambagri.fr
nievre.chambres-agriculture.fr

Nevers, le 20 juillet 2026

Monsieur le Préfet

de la région Centre Val de Loire,
Coordonnateur du bassin Loire Bretagne
181, rue de Bourgogne
45042 ORLEANS CEDEX 01

Madame la Préfète

Cabinet de Madame la Préfète
62 Rue de la Préfecture
58026 NEVERS CEDEX

Monsieur le Préfet de la région Centre Val de Loire,
Madame la Préfète de la Nièvre,

En ma qualité de Président de la Chambre d'agriculture de la Nièvre, je souhaite vous faire part de mon plein soutien au courrier que la Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne-Franche-Comté vous a adressé le 6 juillet 2026 dans le cadre de la consultation relative au projet de révision du classement des zones vulnérables au titre de la directive Nitrates.

J'en partage pleinement les analyses, les réserves exprimées quant à la méthodologie nationale retenue et les observations formulées concernant les conséquences de ce projet sur les exploitations agricoles de notre territoire.

Je tiens à souligner tout particulièrement les préoccupations relatives au maintien de l'extension du classement dans le département de la Nièvre. Les exploitations concernées, majoritairement orientées vers la polyculture-élevage, connaissent déjà de fortes difficultés économiques et climatiques. Les nouvelles contraintes réglementaires qui résulteraient de ce classement entraîneraient des investissements importants, susceptibles de fragiliser davantage ces exploitations et, à terme, de remettre en cause leur pérennité.

République Française

Etablissement public
loi du 31/01/1924
Siret 185 800 018 00037
APE 9411Z



Aussi, je m'associe pleinement à la demande formulée par la Chambre régionale visant au retrait de toute extension du classement dans le département de la Nièvre. Je souhaite que les observations portées par notre réseau consulaire soient prises en considération avant l'adoption définitive de ce projet.

Je vous remercie de l'attention que vous voudrez bien porter à cette démarche et vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, Madame la Préfète, l'expression de ma haute considération.

Le Président de la Chambre
d'agriculture de la Nièvre,

Cyrille FOREST

Copie :
Monsieur le Directeur de la DDT de la Nièvre